



Réforme du bac : le rattrapage remis en question

Fini le passage du baccalauréat au « rattrapage » ? Coûteuses, lourdes à organiser, ces épreuves orales ne font plus l'unanimité. Leur suppression est donc une hypothèse constante qui se déga-

ge des consultations menées en vue de la réforme programmée de l'examen. Pour ces élèves tangents, un examen attentif du livret scolaire est désormais envisagé.

PAGE 8

Vers la fin du rattrapage au baccalauréat

MARIE-ESTELLE PECH

FINI LE PASSAGE du baccalauréat au « rattrapage ». Une notion familière à tous les bacheliers qui ont présenté l'examen depuis 1960. C'est une hypothèse constante qui se dégage des consultations menées par Pierre Mathiot, chargé par Jean-Michel Blanquer de mener une réflexion sur la réforme programmée de ce monument vieux de plus de 200 ans. Lourd à organiser, le rattrapage perdrait par ailleurs de son sens avec la réforme à venir en 2021, davantage axée autour du contrôle continu.

Aujourd'hui, l'élève de terminale présente des épreuves orales de rattrapage - le « second groupe d'épreuves » dans le jargon officiel - si la moyenne de ses notes est comprise entre 8 et 10 sur 20. Il ne peut choisir de rattraper que deux matières parmi les épreuves écrites obligatoires du bac, les notes qu'il obtient à chacune de ces épreuves pouvant alors être substituées à celles précédemment obtenues. Ils étaient ainsi 95 000 en juillet 2017 à discourir deux fois vingt minutes en philosophie, mathématiques ou histoire pour tenter d'obtenir le sésame avec la peu honorable mention « passable ». Quelque 60 à 70 % de ces élèves tangents

issus des filières générale, technologique et professionnelle ont réussi. Et ont permis de gonfler les statistiques des reçus : 87,9 % de réussite globale au bac.

Ce deuxième groupe d'épreuves du bac, qui mobilise des dizaines de milliers d'enseignants en juillet ainsi que des centaines d'établissements scolaires, pourrait être remplacé par un examen attentif du livret scolaire de ces élèves tangents.

« Une épreuve, même orale, c'est plus fort qu'un simple regard sur le dossier »

STÉPHANE CROCHET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SE-UNSA

Les syndicats d'enseignants ne pleureront pas sa suppression. « Ces oraux de rattrapage ne rajoutent pas grand-chose et mobilisent beaucoup de monde », estime Frédérique Rolet, du Snes-FSU, principal syndicat d'enseignants du secondaire. Pour autant, « selon une enquête que nous avons réalisée il y a quelques années, les gens y sont attachés », rappelle-t-elle.

Dans le rapport parlementaire le plus complet sur le bac datant de 2008,

le sénateur Jacques Legendre faisait part du fait que ses nombreux interlocuteurs avaient mis l'accent « sur le caractère profondément insatisfaisant de ces oraux de rattrapage, ceux-ci s'apparentant quelquefois à une formalité dès lors que le livret de l'élève semble plaider en sa faveur ». Les examinateurs sont en effet quelquefois informés dès avant le début de l'oral du nombre de points nécessaires à l'élève pour obtenir le bac et de la nature de son parcours scolaire, via la consultation du livret. Substituer deux notes d'un court oral à deux épreuves, le plus souvent écrites, « n'est pas satisfaisant », ajoutait par ailleurs le rapport.

Représentant du principal syndicat de chefs d'établissement, le SNPDEN-Unsa, Philippe Tournier considère pour sa part que ce rattrapage oral « favorise les élèves aux résultats inégaux, de joyeux drilles qui l'obtiennent haut la main, tandis que les élèves sérieux et travailleurs mais tangents ne l'obtiennent pas toujours et sont pénalisés à l'arrivée ». Un examen du livret scolaire serait pour lui amplement suffisant. Secrétaire général du SE-Unsa, Stéphane Crochet craint toutefois que la suppression du rattrapage n'affaiblisse la valeur du bac : « Une épreuve, même orale, c'est plus fort qu'un simple regard sur le dossier. » ■